

Préavis municipal n° 34 relatif à une demande de crédits pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale

Date proposée pour la séance de la commission technique :

Lundi 16 janvier 2023 à 19h00

Salle Léman, Chemin du Montoly 1

Date proposée pour la séance de la commission des finances :

Jeudi 12 janvier 2023 à 20h00

Montoly 3, salle 2

Municipaux responsables : Mme Christine Girod, M. Thierry Genoud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

En raison de l'augmentation du volume et de la complexité des tâches et, corollaire, des effectifs, ainsi que du manque de place dans les locaux actuels, la Municipalité a prospecté des locaux supplémentaires. L'opportunité de pouvoir louer les locaux du 2^{ème} et 3^{ème} étage qui ont été rénovés sise à la Rue du Borgeaud 12 à Gland s'est présentée. Pour rappel, le 1^{er} étage est déjà occupé par le Service de la culture et des affaires sociales et le Service de l'enfance et de la jeunesse. Cette opportunité est renforcée par la possibilité d'installer trois Services au sein d'un même bâtiment. En effet, il est primordial pour la Municipalité de ne pas isoler un service et de regrouper des prestations de manière cohérente tout en donnant vie à un lieu de vie important de la Ville de Gland.

Les besoins actuels identifiés sont les suivants :

- Rue du Borgeaud 12 :
 - Le Service de la culture et des affaires sociales (ci-après : SCAS) a besoin d'espaces supplémentaires pour accueillir le(la) délégué(e) aux affaires sociales, le(la) collaborateur(trice) administratif logement (si l'augmentation d'EPT est validée par le Conseil communal dans le cadre du préavis relatif au budget), et pour disposer d'un lieu d'accueil confidentiel lors d'entretien avec les citoyens(nes). Quant au Service de l'enfance et de la jeunesse (ci-après : SEJ), il a besoin d'espaces supplémentaires pour la réunion du dispositif Activ'action et pour accueillir l'apprenti(e). Il est également souhaité pouvoir accueillir les TSP dans les locaux du Borgeaud.
- Grand'Rue 38 :
 - Les espaces de travail situés à la Grand'Rue 38 sont actuellement engorgés, raison pour laquelle il a été imaginé de transférer le Service des finances et de l'économie (ci-après : SFINE) à la Rue Borgeaud 12. Ce Service compte huit collaborateurs, dont l'apprenti. Les deux délégués ne bénéficient pas de places de travail optimales puisque la Déléguée à l'économie dispose d'un bureau exigu et le Délégué au sport partage son bureau avec l'Office du développement durable et les Archives communales.

Durant l'été 2022, les trois appartements situés au 2^{ème} et 3^{ème} étage du bâtiment sis à la Rue du Borgeaud 12 ont fait l'objet de grandes rénovations. Dans la mesure où le 1^{er} étage est déjà occupé par le SCAS et le SEJ, il paraissait pertinent, compte tenu de ce qui précède, de se poser la question de l'opportunité d'une location des 2^{ème} et 3^{ème} étage de l'immeuble afin de réunir au sein d'un même bâtiment plusieurs services et ainsi éviter une multitude de sites différents pour l'Administration

Sur cette base, Mme Christine Girod, Syndique, Mme Isabelle Monney, Municipale, M. Gilles Davoine, Municipal, Mme Arlinda Lokaj, Secrétaire municipale adjointe ont visité les locaux du Borgeaud en présence de la régie. Lors de cette visite, il a été précisé que les appartements seront terminés à la fin de l'année 2022 comprenant donc l'installation des sanitaires (WC, baignoires, etc.) et les cuisines (îlots). Il est à préciser qu'il est aisément possible de les stocker ailleurs offrant donc un espace confortable pour des bureaux. La location des surfaces débiterait en mars 2023, bien que la volonté initiale de la régie consistait en une location début janvier 2023. En effet, cette dernière, sur requête de la Municipalité a accepté d'attendre que votre Autorité se penche sur les besoins évoqués dans le présent préavis. Il tient lieu également de préciser que l'affectation initiale de ces surfaces est prévue pour des logements. Toutefois, le Service des bâtiments et de l'urbanisme a donné son accord en septembre 2022 au propriétaire pour que les surfaces soient utilisées à des fins commerciales, ce qui permet donc d'envisager une location pour des bureaux administratifs.

CONFIGURATION DES LOCAUX

1) Etat des lieux

S'agissant de la configuration des locaux sis à la Rue du Borgeaud 12, il convient de préciser que des prestations de guichet peuvent uniquement être offertes au 1^{er} et 2^{ème} étage, puisqu'un ascenseur dessert uniquement ces étages. La réflexion est d'ailleurs articulée autour de cette contrainte.

S'agissant des surfaces proposées, elles se composent de la manière suivante au prix annuel suivant :

- Logement de 3.0 pièces de 75 m² au 2^{ème} étage – Nouvelle location : CHF 24'120.-
- Logement de 4.0 pièces de 105 m² au 2^{ème} étage – Nouvelle location : CHF 30'840.-
- Logement de 3.0 pièces de 123 m² au 3^{ème} étage – Nouvelle location : CHF 32'640.-

En plus de ces logements, 6 places de parking supplémentaires seraient louées, dont l'utilisation sera soumise au plan de mobilité de la Commune.

2) Répartition des Services – Rue du Borgeaud 12

La question de la répartition des trois services, soit le SCAS, le SEJ et le SFINE entre les étages a été travaillée dans l'intervalle avec les trois Services concernés, de sorte à tenir compte des besoins et fonctionnements essentiels de chacun comme des impératifs relatifs à l'accueil de la population aux guichets des Services, comme spécifié ci-dessus.

3) Répartition des Services – Grand'Rue 38

Avec le départ du SFINE, un concept a été retenu pour les Services de la Grand'Rue, puisque le départ offre une surface confortable à réinvestir.

Enfin, dans sa séance du 21 octobre dernier, la Municipalité a pris position sur le principe de location des locaux, de la répartition des Services au sein de ces derniers et a demandé qu'un préavis soit réalisé et présenté au Conseil communal en deux lectures – la première étant le 8 décembre 2022.

BASES LÉGALES

Selon l'art. 14 al.1 RCom, « tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal [...]. Un investissement de moins de 50'000.- peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement (art. 15 al.1 RCom) ». En ce sens, les aménagements et achats de mobilier ont un caractère d'investissement, le montant de CHF 50'000.- étant largement dépassé.

En effet, s'ajoutent au montant des aménagements, le loyer, les frais informatiques et la conciergerie qui ne peuvent pas non plus être portés au budget 2023. Dès lors, la demande formulée au Conseil communal est présentée conjointement puisqu'il n'est pas possible d'investir les locaux sans aménagements et inversement les aménagements ne peuvent pas être réalisés si la location est invalidée par le Conseil communal.

Cette approche est par ailleurs conforme au préavis municipal n° 17 de 2017 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale pour la législature 2016-2021.

Les autres dépenses d'aménagement sont des dépenses de fonctionnement, la Municipalité sollicite aussi l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2023. Ce budget est soumis au Conseil communal conjointement (préavis municipal n° 32 relatif au budget de l'exercice 2023), conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013.

OBJECTIFS

Cette réorganisation des Services de l'Administration vise plusieurs objectifs :

- Disposer de locaux pour accueillir et relocaliser les collaborateurs des Services suivants : SCAS et SEJ pour lesquels la place est manquante au 1^{er} étage du Borgeaud ;
- Désengorger les locaux de la Grand'Rue, afin de donner des conditions correctes de travail aux collaborateurs des Services actuellement installés, en particulier garantir la confidentialité et tenir compte des besoins (fonctions et accueil population) ;
- Anticiper et absorber les besoins EPT et futurs recrutements pour les années 2023 et suivantes de l'ensemble des Services ;
- Délocaliser le SFINE au Borgeaud en lui permettant de réunir les collaborateurs du Service avec les entités Sports et Promotion économique ;
- Renforcer par là-même la présence de l'Administration communale au Borgeaud, avec la présence de trois Services.

Les Chefs de Services concernés (ci-après : CS) se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont abouti à un plan d'affectation des locaux en vue d'une estimation du coût des travaux par le Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU).

DESCRIPTIF DES RÉAMÉNAGEMENTS

1) **BORGEAUD 12**

Le programme d'occupation des locaux du Borgeaud est le suivant :

1^{er} étage : 2 salles de réunion (avec machine plieuse, coffre et stock matériel manifestations), open space SFINE, bureau CS SFINE, bureau Délégué(e) Affaires sociales, bureau pool Admin Affaires sociales.

2^{ème} étage : open space pool Admin SEJ, bureau Déléguée Enfance, bureau Délégué(e) Jeunesse, bureau Activ'Action, bureau CS SEJ, open space pool Admin SC, bureau CS SCAS

3^{ème} étage : salle de pause 20 places, bureau Déléguée Economie, bureau Délégué Sports + stagiaire (sports ou économie), local technique/nettoyage

Certaines contraintes techniques propres aux Services devront être prises en compte (par étage) :

- Emplacement du coffre du SFINE et scellement dans un mur porteur ;
- Démontage de la cloison dans l'open space du 1^{er} étage ;
- Création d'une porte d'accès entre l'appartement de 3.0 pièces et l'appartement de 4 pièces du 2^{ème} étage ;
- Démontage d'éléments de cuisine de l'appartement de 3.0 pièces du 2^{ème} étage ;
- Démontage de l'îlot de cuisine dans l'appartement de 4.0 pièces du 2^{ème} étage.

2) **GRAND'RUE 38**

Le nouveau programme d'occupation des locaux de la Grand'Rue est le suivant :

Rez-de-chaussée : Pas de changements prévus (Office du contrôle des habitants ; Secrétariat du Service de la population ; Office du développement durable ; Archives communales).

1^{er} étage :

- Déménagement du bureau de la Syndique (2^{ème}) dans le bureau du Secrétaire municipal (1^{er}) ; ceci permettra de libérer de l'espace pour l'Office informatique qui occupe déjà la quasi-totalité du 2^{ème} étage ;
- Déménagement du Secrétaire municipal, de la Secrétaire municipale adjointe, de l'assistante de

- direction, de l'apprenti dans l'espace occupé actuellement par le SFINE ;
- Nécessité de créer un bureau cloisonné, pour des raisons de confidentialité, pour la Secrétaire municipale adjointe ;
- Le bureau du SFINE permettra d'accueillir les postes existants plus la possibilité de 2 postes supplémentaires ;
- Le bureau de la Secrétaire municipale adjointe deviendra un bureau itinérant pour les Municipaux. Le bureau de l'assistante de direction deviendra une salle de réunion (manquante à la Grand'Rue à la suite de l'agrandissement de la salle de Municipalité) ;
- Pas de changements prévus pour l'Office des ressources humaines.

2^{ème} étage :

- Le déménagement du bureau de la Syndique permettra un espace supplémentaire pour l'Office informatique ;
- Pas de changements prévus pour l'Office de la communication, Cheffe de projets transversaux et Smart city.

Les changements de bureaux à la Grand'Rue 38 n'impliqueront pas un besoin supplémentaire de matériel informatique (y.c. imprimantes).

CONDITIONS DE LOCATION – BORGEAUD 12

Les conditions de location proposées par la régie sont les suivantes.

Logement de 3.0 pièces de 75 m² au 2^{ème} étage – Nouvelle location

- Loyer net : CHF 1'750.00/mensuel, soit CHF 280.00/m²/année
- Acompte de chauffage/frais d'exploitation soit CHF 260.00 /mensuel
- Date d'entrée en vigueur du bail : 1^{er} mars 2023
- Durée de location : 5 ans
- Délai de résiliation : 4 mois de préavis pour les échéances fin mars et fin septembre, première échéance de résiliation possible au 31.03.2024
- Garantie de loyer : 3 mois de loyer net soit CHF 5'250.00

Logement 4.0 pièces de 105 m² au 2^{ème} – Nouvelle location

- Loyer net : CHF 2'250.00/mensuel, soit CHF 257.00/m²/année
- Acompte de chauffage/frais d'exploitation soit CHF 320.00 /mensuel
- Date d'entrée en vigueur du bail : 1^{er} mars 2023
- Durée de location : 5 ans
- Délai de résiliation : 4 mois de préavis pour les échéances fin mars et fin septembre, première échéance de résiliation possible au 31.03.2024
- Garantie de loyer : 3 mois de loyer net soit CHF 6'750.00

Logement de 3.0 pièces de 123 m² au 3^{ème} – Nouvelle location

- Loyer net : CHF 2'460.00/mensuel, soit CHF 240.00/m²/année
- Acompte de chauffage/frais d'exploitation soit CHF 260.00 /mensuel
- Date d'entrée en vigueur du bail : 1^{er} mars 2023
- Durée de location : 5 ans
- Délai de résiliation : 4 mois de préavis pour les échéances fin mars et fin septembre, première échéance de résiliation possible au 31.03.2024
- Garantie de loyer : 3 mois de loyer net soit CHF 7'380.00

COÛTS

Les coûts se divisent en deux parties. D'une part, les coûts uniques des travaux et d'aménagements, l'achat de mobilier et de matériel informatique, d'autre part, les coûts récurrents soit le loyer des locaux additionnels, des places de parking supplémentaires, les frais informatiques et de conciergerie.

1) Coûts des travaux uniques

- **Travaux liés aux changements d'appartements en bureaux - Borgeaud 12 :**

Démontage et évacuation cloison du bureau 1 ^{er} étage existant	CHF	6'000.-
Fourniture d'un coffre-fort pour le SFINE y compris scellement dans un mur porteur	CHF	5'000.-
Création d'une porte de liaison entre appartements du 2 ^{ème} étage	CHF	8'800.-
Démontage des éléments de cuisine des appartements du 2 ^{ème} étage	CHF	2'000.-
Sous-total 1 - Transformation des appartements en bureaux (TTC)	CHF	21'800.-

- **Frais d'aménagements - Borgeaud 12 :**

Electricité, adaptation tableaux, distribution aux étages	CHF	7'000.-
Informatique et téléphonie y compris installation d'un nouveau rack au 1 ^{er} étage	CHF	15'000.-
Modification et adaptation des éclairages 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étages (luminaires et commandes)	CHF	6'000.-
Maçonnerie gaines techniques, fermetures anti-feu, retouches enduits et peintures	CHF	7'800.-
Mobilier pour aménagement de 14 postes de travail supplémentaires comprenant : 1 bureau, 1 chaise, 1 corps de bureau, 1 lampadaire, un écran de séparation individuel et une étagère de rangement (7'000.- CHF par poste)	CHF	98'000.-
Mobilier pour aménagement d'une salle de réunion au 1 ^{er} étage et d'une cafétéria au 3 ^{ème} étage, comprenant 8 tables et 30 chaises pieds luges	CHF	15'000.-
Armoires de rangement	CHF	7'500.-
Mise à jour et adaptation signalétique	CHF	3'000.-
Mise en passe des locaux y compris adaptation du 1 ^{er} étage	CHF	4'500.-
Déménageurs pour transports et manutentions diverses	CHF	5'000.-
Sous-total 2 - Frais d'aménagements - Borgeaud 12 (TTC)	CHF	168'800.-

- **Frais d'aménagements - Grand'Rue 38 :**

Electricité, adaptation tableaux, câblages et éclairages	CHF	7'000.-
Informatique et téléphonie	CHF	2'000.-
Cloisons pour nouveau bureau Secrétaire municipale adjointe 13 m ² y compris 1 porte et adaptation des cloisons vitrées existantes (3 panneaux vitrés à changer)	CHF	23'000.-
Fermetures anti-feu, retouches enduits et peintures diverses	CHF	3'000.-
Mobilier postes de travail	CHF	0.-
<i>Pour mémoire car le maximum de mobilier existant sera réutilisé pour effectuer les aménagements prévus</i>		
Table et chaises pour aménagement d'une salle de réunion en lieu et place du Secrétariat municipal actuel	CHF	0.-
<i>Pour mémoire car réutilisation du mobilier de l'ancienne salle Yvoire</i>		
Mobilier d'appoint divers	CHF	5'000.-
Mise à jour et adaptation signalétique	CHF	5'500.-
Nouvelle mise en passe du bâtiment (cylindres électroniques)	CHF	40'000.-
Déménageurs pour transports et manutentions diverses	CHF	6'000.-
Sous-total 3 - Frais d'aménagements – Grand'Rue 38 (TTC)	CHF	91'500.-

- **Frais informatique uniques :**

Bornes Wi-Fi	CHF	6'200.-
Switches	CHF	2'600.-
Prestation de services	CHF	1'750.-
Imprimantes multifonctions (installation)	CHF	1'050.-
Sous-total 4 - Frais informatiques uniques (TTC)	CHF	11'600.-

Total coûts des travaux uniques

Travaux liés aux changements d'appartements en bureaux - Borgeaud 12	CHF	21'800.-
Frais d'aménagements - Borgeaud 12	CHF	168'800.-
Frais d'aménagements - Grand'Rue 38	CHF	91'500.-
Frais informatique uniques	CHF	11'600.-
Divers et imprévus (8% environ)	CHF	23'500.-
Total coûts des travaux uniques TTC	CHF	317'200.-

2) Coûts annuels récurrents

- **Frais de conciergerie récurrents :**

	2023 (10 mois)	Annuel
Coût annuel conciergerie - Borgeaud 12 (nettoyages y compris produits)	CHF 16'700.-	CHF 20'000.-
Coût annuel conciergerie - Grand'Rue 38 (Inchangé par rapport à l'existant)	CHF 0.-	CHF 0.-
Sous-total 1 - frais de conciergerie récurrents TTC	CHF 16'700.-	CHF 20'000.-

- **Frais informatique récurrents :**

	2023 (10 mois)	Annuel
Location de 2 imprimantes multifonctions	CHF 5'650.-	CHF 6'750.-
Liaison au réseau de la SEIC	CHF 950.-	CHF 1'150.-
Sous-total 2 - frais informatique récurrents TTC	CHF 6'600.-	CHF 7'900.-

- **Loyer 2023 et annuel :**

Les surfaces proposées se composent de la manière suivante au prix annuel suivant :

	2023 (10 mois)	Annuel
Logement de 3 pièces de 75m ² au 2 ^{ème} étage (nouvelle location)	CHF 20'100.-	CHF 24'120.-
Logement de 4 pièces de 105 m ² au 2 ^{ème} étage (nouvelle location)	CHF 25'700.-	CHF 30'840.-
Logement de 3 pièces de 123 m ² au 3 ^{ème} étage	CHF 27'200.-	CHF 32'640.-
6 places de parking supplémentaires (6 x CHF 130.- / mois x 12)	CHF 7'800.-	CHF 9'360.-
Sous-total 3 - loyer TTC	CHF 80'800.-	CHF 96'960.-

Total des coûts récurrents

	2023 (10 mois)	Annuel
Frais de conciergerie récurrents (Borgeaud 12 et Grand'Rue 38)	CHF 16'700.-	CHF 20'000.-
Frais informatique récurrents	CHF 6'600.-	CHF 7'900.-
Loyer Borgeaud 12	CHF 80'800.-	CHF 97'000.-
Total coûts des récurrents TTC	CHF 104'100.-	CHF 124'900.-

PLANNING

Le préavis est présenté au Conseil communal lors de la séance du 8 décembre 2022 pour décision lors de la séance du 23 février 2023 et location serait effective dès le 1^{er} mars 2023. Dès lors, les travaux pourront être entamés afin de transformer les appartements en bureau selon les plans. Ensuite, les bureaux seront pris par les Services concernés dès la fin des travaux prévue courant 2023.

FINANCEMENT

Le financement des travaux pourrait être assuré, cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 317'200.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 2.0%, les charges financières s'élèveraient la première année à CHF 5'287.- et les années suivantes à CHF 6'344.-.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune joint en annexe permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

AMORTISSEMENTS

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans dès 2024, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 31'720.- pour une année complète.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement s'élèveront, en 2023, à CHF 104'100.- et les années suivantes à CHF 124'900.-.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 34 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 317'200.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 317'200.- ;
- III. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 104'100.- ;
- IV. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :
- | | |
|--|-------------|
| | CHF |
| Excédent de charges prévus au budget 2023 | 3'333'500.- |
| Amendements au budget 2023 selon préavis n° 33 | 202'500.- |
| Amendements au budget 2023 selon préavis n° 34 | 104'100.- |
| Excédent de charges selon budget 2023
et amendements au budget selon préavis n° 33 et n° 34 | 3'640'100.- |

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

La Secrétaire adjointe :

C. Girod

A. Lokaj

ANNEXE

- Situation financière de la Commune

Crédit d'investissement

Préavis n° : 34/2022 Montant : CHF (TTC) 317'200.00

Préavis municipal no 34 relatif à une demande de crédits pour
l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de
l'Administration communale

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges de fonctionnement additionnelles				124'900.00
- Charges financières : 2.0% par an :				6'344.00
- Amortissement installations et autres : linéaire sur 10 ans selon préavis :				31'720.00
Total annuel des charges				<u>162'964.00</u>
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				103'261.65
Endettement à ce jour	31.12.2020	31.12.2021	17.11.2022	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'100'274.84	7'643'354.40	2'094'542.57	
Passifs transitoires	6'225'016.36	4'375'313.40	2'313'022.43	
Emprunts à court et long terme	54'535'000.00	75'475'000.00	83'430'000.00	
Total endettement au bilan	62'860'291.20	87'493'667.80	87'837'565.00	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			90'322'549.74	
Travaux facturés et payés à ce jour			-47'715'292.34	
Total engagements hors bilan			<u>42'607'257.40</u>	
Total endettement brut				130'444'822.40
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				3'999'004.84
Débiteurs et comptes courants à ce jour				19'389'373.23
Placements du patrimoine financier à ce jour				26'000'175.64
Actifs transitoires à ce jour				763'048.41
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				8'408'294.89
Solde disponible à ce jour				<u>103'011'812.96</u>
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie			202'500.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			<u>202'500.00</u>	
				<u>102'492'112.96</u>